



Syndicat Local **FO Justice** CP Béziers

Entretien avec Mr Le PRÉFET de l'HÉRAULT

Lettre ouverte à Mr Le PRÉFET

Monsieur Le PRÉFET, FO JUSTICE CP BÉZIERS vous remercie d'avoir répondu positivement à la demande d'entretien que nous souhaitions avoir avec vous.

FO JUSTICE CP BÉZIERS ne doute pas que vous êtes extrêmement attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les personnels de l'établissement pénitentiaire biterrois.

Notre prison a ouvert ses portes en 2009. À cette période, les agents ont accueilli les premiers pensionnaires. En 16 ans, les conditions de travail des personnels et les conditions d'hébergement pour les personnes sous mains de justice se sont fortement détériorées, désagréées.

Aujourd'hui, la structure pénitentiaire compte un taux d'occupation sur sa Maison d'Arrêt de 185,6%. Au 07 février 2025, 722 détenus sont hébergés pour 389 places. Pas moins de 137 détenus dorment sur un matelas à même le sol. La surpopulation carcérale explose de manière exponentielle.

De son côté, l'administration ne peut abonder correctement les divers secteurs de détention en personnel faute d'effectif. Notre profession comme la plupart des branches dites régaliennes de la république peinent à recruter. Au delà d'un métier qui ne fait sans aucun doute pas rêver, les réseaux sociaux montrent ce qu'est la prison, ce que sont les détentions d'aujourd'hui. Les agressions sur personnel, les violences entre détenus, les trafics et le coup de massue suite au drame d'Incarville accentuent les craintes d'éventuelles recrues.

Sur le Centre Pénitentiaire, il manque 27 surveillants et 5 officiers par rapport à l'organigramme de référence.

De nouvelles missions comme les extractions judiciaires sont attribuées à la pénitentiaire depuis quelques années. L'administration s'est mise en ordre de marche afin de créer des Pôles de Rattachement des Extractions Judiciaires. Des Équipes de Sécurité Pénitentiaire ont également vu le jour. Les agents sont montés en compétence et se voient aujourd'hui armés sur la voie publique.

À ce sujet, FO JUSTICE CP BÉZIERS se doit de réagir et vous demande Mr Le PRÉFET d'appuyer de toute votre autorité pour faire comprendre que la

protection et la sécurité de ces agents, de ces femmes et hommes derrière l'uniforme doivent être la PRIORITÉ.

Il est nécessaire de mettre en place certaines mesures. Celle qui nous semble impérative est: le recours quasi systématique à la visioconférence entre les détenus et les magistrats afin d'éviter le maximum de sortie sous escorte.

Le drame d'Incarville doit nous servir à tous de leçon. Le gouvernement ne peut être garant de la mise en danger d'agents missionnés par l'État lorsque des moyens technologiques existent mais ne sont pas utilisés par les magistrats.

Comme évoqué Mr Le PRÉFET, les conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Les personnels du Centre Pénitentiaire de BÉZIERS sont contraints à effectuer de nombreuses heures supplémentaires pour palier au manque cruel d'effectif. Les tâches à exécuter sont multiples et le nombre de détenus à gérer est inévitablement plus important. La fatigue, le stress, l'angoisse sont des ingrédients qui polluent le quotidien des personnels.

Cette surpopulation carcérale entassée accentue la promiscuité, l'insalubrité et les tensions avec les agents ou entre codétenus.

Pour l'année 2024, le Centre Pénitentiaire de BÉZIERS compte 24 agressions physiques et 134 agressions verbales sur du personnel.

Mr Le PRÉFET, nos détentions françaises sont des lieux de trafics plus lucratifs que ceux existant à l'extérieur des établissements pénitentiaires pour les trafiquants. Des sommes colossales transitent au-delà des murs de l'enceinte.

Des téléphones illicites sont découverts tous les jours. Ils inondent les détentions. Les détenus ne sont pour la plupart pas coupés de l'extérieur, de leur réseau.

Le taux de densité carcéral aggrave l'insalubrité et intensifie l'infection des lieux d'hébergement par de multiples nuisibles comme des punaises de lits et des cafards...

Vous aurez compris Mr Le PRÉFET que les personnels pénitentiaires sont à bout de souffle. L'administration pénitentiaire doit son maintien à la volonté et au professionnalisme des agents qui la composent. Mais attention, toute la bonne volonté des personnels aura sa limite. Il faut réagir dans les plus brefs délais avant d'atteindre le point de non retour.

FO JUSTICE CP BÉZIERS - le 27.02.2025

